

Chaque élève doit obligatoirement être en possession de son badge permettant :

- l'accès au lycée
- l'accès à un plateau repas à la cantine, à condition d'avoir réservé son repas et d'avoir un solde suffisant sur son compte de cantine

La 1^{ère} carte est gratuite ; en cas de perte ou de dégradation, le renouvellement sera facturé 5€

Accès au restaurant scolaire :

- Vous devez approvisionner votre compte régulièrement, le solde ne peut pas être négatif :

- via le site du lycée, en haut gauche :
- via l'application my turboself
- par chèque à l'ordre de l'agent comptable du lycée F. Couperin, à déposer au secrétariat d'intendance
- en espèces auprès du secrétariat d'intendance



- La réservation est obligatoire, au plus tard la veille du repas.
 - via le site du lycée, en haut gauche
 - via l'application my turboself
- La réservation permet l'ajustement des quantités commandées. Toute réservation effectuée donne donc lieu à la facturation du repas. Par dérogation à cette règle, en cas d'absence, il ne sera pas décompté de repas sur présentation d'un certificat médical.

Les repas sont facturés entre 0,50€ et 4,58€, en fonction du quotient familial indiqué sur l'attestation de paiement CAF ou sur l'attestation de restauration scolaire (<https://www.iledefrance.fr/equitables>). Sans ce document, le tarif maximum sera appliqué.

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
TRANCHE QF	≤ 183	≤ 353	≤ 518	≤ 689	≤ 874	≤ 1078	≤ 1333	≤ 1689	≤ 2388	> 2388
TARIFS AU TICKET RENTREE 2025^(*)	0,50 €	1,80 €	2,02 €	2,23 €	2,45 €	2,66 €	2,86 €	3,43 €	4,01 €	4,58 €